

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023 à 19 h, les règlements suivants :

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 810 000 \$
POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC QUATRE-SAISONS –
RÈGLEMENT NUMÉRO 779**

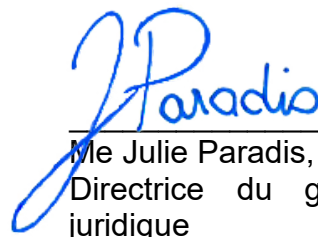
**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 061 000 \$
POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION ET RÉNOVATION DU
SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE – RÈGLEMENT NUMÉRO 780**

Ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Les règlements numéros 779 et 780 entrent en force et en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 5 décembre 2023.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires
juridique